

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 106 (1970)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pg 10429

1 Index à la fin

Montreux, le 16 janvier 1970

Les Pages manquantes = Bulletin bibliographique relié séparément

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

SCHWEIZERISCHE LANDSCHAFTSBIBLIOTHEK
FEDERAL LIBRARY OF SWITZERLAND
BIBLIOTHÈQUE FÉDÉRALE SUISSE

J N
U E
F R I B O U R G
A C
H
V A U D
B T
G E N È V E
R L
N O
V A L A I S
S

Editorial

Une étape marquante

Au seuil de l'an nouveau, comme le veut la coutume, la rédaction de l'« Educateur » présente ses vœux les plus chaleureux à la grande famille de ses lecteurs.

Elle éprouve un plaisir tout particulier, en ce début de 1970, à l'idée que près de 1200 lecteurs nouveaux recevront désormais notre hebdomadaire.

Cette année sera marquée d'une pierre blanche grâce à l'entrée dans nos rangs des sociétés pédagogiques fribourgeoise et valaisanne, ce qui permet enfin à la Société pédagogique romande de mériter pleinement son nom.

A l'heure où la coordination scolaire avance à grands pas dans nos cantons de langue française, à l'heure aussi où certaines décisions prises en Suisse alémanique montrent combien un régime scolaire fédéral, tel que le préconise l'initiative du PAB, n'aurait guère d'autre effet que d'alourdir la machine et de ralentir l'évolution de notre école, qui a déjà tant de peine à s'adapter à son temps, une Société pédagogique romande unie, forte et écouteée permettra de mieux faire triompher nos idées pour le bien de l'école et du pays en général.

Est-ce à dire que la tâche est achevée ? Bien loin de là. La SPR groupe essentiellement des maîtres du secteur primaire. L'accroissement du temps de scolarité fait que, pour la majorité et bientôt pour la quasi-totalité des élèves, cette école primaire n'aura pas une fin en soi mais servira à la préparation des études ultérieures. Le cloisonnement des divers ordres d'enseignement n'est plus de mise. Les décisions, quelles qu'elles soient, prises à n'importe quel niveau, ont forcément leurs répercussions sur toute la scolarité. Les enseignants primaires et secondaires ne peuvent plus vivre en se contentant de contacts amicaux lors des festivités. Sur le plan des structures, de la formation, de la condition du personnel, des programmes, leurs problèmes et leurs intérêts sont liés. Après la Société pédagogique romande, c'est vers une fédération des enseignants romands de tous les niveaux que nos efforts doivent tendre. Verra-t-elle le jour avant 1980 ? C'est le souhait que je formule à l'aube de cette nouvelle décennie.

RH.

EGYPTE

Avion Genève - Le Caire - Assouan et retour.

Pyramides et mosquées — Memphis — Saqqara — Luxor — Thèbes — Karnak — Assouan

Excursion facultative à Abou-Simbel

Tout compris : Fr. 1340.—

Une semaine en plus : Abydos — Tell el Amarna — le Fayoum.

depuis Fr. 445.—

— Programme détaillé sur demande —

VOYAGES

Pour l'Art

70, ch. du Devin, 1012 LAUSANNE, tél. (021) 32 23 27

Librairie

**PRIOR
GENÈVE**

Cité 9 - Tél. 25 63 70

Succ. Rôtisserie 2

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres
d'école



comité central

BIENVENUE A LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VALAISANNE

Assemblée extraordinaire des délégués SPR

Une assemblée extraordinaire solennelle s'est tenue le samedi 20 décembre à Sion. Un seul point figurait à l'ordre du jour : l'admission de la Société pédagogique valaisanne au sein de la Société pédagogique romande.

Le président de l'assemblée, Rodolphe Grob, ouvre la séance en saluant M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction, les autorités scolaires valaisannes représentées par M. Panattier, chef de service, et plusieurs de ses collaborateurs, ainsi que de nombreuses personnalités qui ont tenu à s'associer à cette belle manifestation.

La parole est tout d'abord donnée aux présidents des sections cantonales qui expriment, tour à tour, leur joie de voir le Valais se joindre à la Romande et l'accueil chaleureux que font leurs associations respectives à leurs collègues valaisans.

C'est à l'unanimité et par acclamation que la Société pédagogique valaisanne est déclarée membre de la SPR.

Maurice Bezençon, président de la Société pédagogique vaudoise, reprend la parole en tant que plus proche voisin du Valais et remet, au nom de la SPV, un magnifique chandelier d'étain au président valaisan en témoignage de bienvenue.

C'est au tour de Louis Heumann, président de la Société pédagogique valaisanne, de prendre la parole. En des termes bien sentis, il fait part de la joie que lui apporte aujourd'hui le couronnement d'une longue série d'efforts et remercie la SPR de son accueil chaleureux. Il rappelle les contacts fructueux liés avec la commission des « Structures ». C'est à la suite de ces contacts que les enseignants valaisans ont estimé le moment venu de s'associer aux sections romandes. La SPVal. a été créée en mars 1968 et compte 750 membres. La fusion des diverses associations cantonales en une association unique a nécessité de longs et patients efforts qui sont maintenant pleinement justifiés.

Puis Jean John, président de la SPR, adresse à la Société pédagogique valaisanne les souhaits de bienvenue du Comité central. Il rappelle que, lorsque le Comité central est entré en fonctions, en 1965, personne n'était assez optimiste pour croire que les associations fribourgeoise et valaisanne deviendraient membres de la SPR au cours de la présente

législature. C'est donc avec une joie très profonde qu'il considère cette séance solennelle comme le point culminant de la période quadriennale. La SPR en sort grandement renforcée, ce qui lui permettra d'entreprendre les démarches ardues qui l'attendent dans un proche avenir avec plus de courage et plus d'efficacité.

Enfin, la parole est donnée à M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique du canton du Valais, qui évoque la politique de présence que les autorités scolaires valaisannes conduisent dans tous les milieux où une coopération intercantionale est nécessaire et rappelle qu'un fédéralisme bien compris doit se dépasser lui-même et tendre à l'harmonisation des structures sans sacrifier l'originalité propre de chaque canton. Il souhaite aux pédagogues romands et valaisans maintenant réunis un plein succès dans les tâches importantes qui les attendent.

La séance se termine par un vin d'honneur offert par le Conseil d'Etat, agrémenté par des productions de très haute qualité de l'Union chorale des enseignants valaisans qui fait preuve de talents très cosmopolites en interprétant six chansons, chacune dans une langue différente.

RH.

Allocation du président de la Société pédagogique valaisanne

Monsieur le président,
Monsieur le président du gouvernement,
Messieurs les présidents des Sociétés romandes,
Messieurs les invités valaisans
et chers collègues,

Il y a des joies qui veulent ou doivent être tout intérieures, intimes, contenues, mais celle qu'éprouve aujourd'hui celui sur qui repose la grande responsabilité de l'acte qui vient d'être inscrit, ne peut demeurer cachée et encore moins refoulée. Elle est l'image agrandie de celle qui s'épanouit sur le visage de l'enfant qui a reçu un cadeau et qui se traduit tout naturellement par le cri d'admiration ; elle doit éclater. Chers collègues, puis-je vous demander de partager avec moi cette joie et de poursuivre cette journée sous ce signe ?

La très rapide mais significative votation à laquelle nous venons d'assister, votre enthousiasme à agréer notre demande d'accepter le dernier maillon qui fera de votre société vraiment la Société pédagogique de toute la Suisse romande, me montre déjà que ma joie est aussi la vôtre.

Merci d'abord à vous, Monsieur le président du Comité central et à vos membres, et un merci tout particulier à l'ensemble de la commission des structures que dirige avec doigté et gentillesse son président.

Monsieur Bobillier, votre déplacement à Saint-Maurice avec votre groupe, en juin 1968, l'accueil et la place que vous avez fait aux invités du Valais dans vos séances de l'année qui s'écoule, la possibilité de participation à vos discussions, de tout cela nous en recueillons aujourd'hui les fruits. Il n'a fallu, en somme, que de vous voir à l'œuvre et admirer le sérieux de votre mission que le temps très court de quelques séances d'une année, transmettre le résultat de votre travail au sein de notre comité et de nos sections de districts pour convaincre les Valaisans que le moment était enfin venu de vous rejoindre. Notre assemblée des délégués du 15 novembre, après un sondage d'opinion dans les sections, a accepté, non seulement sans heurts mais avec beaucoup de plaisir, la demande d'adhésion.

Faites-moi, Madame et Messieurs, la faveur de ne pas vous demander de remonter le temps jusqu'à la fondation de la Société pédagogique romande pour vérifier dans vos dossiers combien de fois des contacts sérieux ont eu lieu pour nous réunir.

Et maintenant cette Société pédagogique valaisanne que vous venez d'accueillir, qui est-elle ? Elle a pris ce nom au mois de mars 1968, ce n'est donc qu'un enfant, mais un enfant avec du tempérament, gardant dans ses veines le sang bouillant des anciennes sociétés, ses vieux parents. Elle réunit tous les enseignants du degré primaire et ceux des classes enfantines du Valais romand. Son effectif dépasse 750 membres.

Avant 1968, dames et messieurs vivaient séparés, les instituteurs se groupaient sous le nom de Société valaisanne d'éducation et les institutrices sous la désignation de Société des institutrices du Valais romand. La fusion de mars 1968, heureux présage de la votation qui fera, je l'espère, en mars prochain de nos Valaisannes des citoyennes à part entière comme sont déjà celles des autres cantons romands et amis, cette fusion, dis-je, a été laborieuse, mais ce fut finalement l'intérêt général qui a prévalu.

Ses organes sont : les sections de districts, l'assemblée des délégués, le comité cantonal.

Nos sections de districts, organisées déjà de très longue date sous le régime de l'union féminine et masculine, sont des cellules vraiment vivantes où l'on étudie non seulement les problèmes propres au district, mais où sont discutées toutes les questions relatives aux buts de la Société pédagogique valaisanne et de la caisse de retraite. Le lien avec le comité cantonal est constant.

L'assemblée des délégués, à raison de un délégué pour dix membres, groupe quatre-vingts personnes et la délégation féminine désignée par les institutrices doit être toujours égale à la délégation masculine désignée par les institutrices. Elle est le pouvoir suprême de l'association.

Le Comité cantonal n'a que cinq membres et la présidence est confiée, par rotation, deux ans à un instituteur et deux ans à une institutrice. Un instituteur également assure, en dehors de son temps d'école, le secrétariat et la comptabilité ; l'on s'aperçoit déjà que son travail est trop abondant et qu'il faut envisager incessamment une autre formule.

Deux commissions dites permanentes, en collaboration étroite avec le comité cantonal, étudient et donnent leur avis sur tous les problèmes d'ordre pédagogique ou d'intérêt matériel.

Nous avons réussi tout dernièrement à établir le lien indispensable avec les autres sociétés pédagogiques de notre canton, c'est-à-dire avec le personnel de l'enseignement secondaire du premier et deuxième degrés en créant la Fédération valaisanne des associations pédagogiques. Nous pensons, par ce moyen, restreindre les divergences qui, je crois, existent partout entre les diverses associations à des niveaux différents. Nos relations avec le Département de l'instruction publique sont excellentes. Notre comité cantonal, la commission pédagogique, font séance commune bien souvent avec le chef de service du Département et les inspecteurs. Ensemble, nous discutons les problèmes. J'ai le devoir de rendre hommage à l'initiateur de cette innovation, M. Pannatier.

C'est après avoir écouté les responsables de notre association que les décisions sont prises.

Notre société est également membre de la Fédération des fonctionnaires. Une quinzaine d'associations en font partie, les deux tiers sont des enseignants.

On peut affirmer que cette fédération est puissante, mais elle entretient avec l'Etat des rapports fort sages et courtois. Elle est l'organe officiel où passent toutes nos revendications matérielles à l'adresse du Département des finances.

Un dialogue honnête a lieu par l'intermédiaire d'une commission paritaire à qui nous faisons confiance et le seul désagrément pour nous est d'appartenir à un canton que l'on considère pauvre et dont il faut tirer les conséquences.

Le traitement de base du personnel enseignant à quarante-deux semaines est :

	Minimum	Maximum
Masculin	17 700 fr.	22 500 fr.
Féminin	16 750 fr.	21 550 fr.

à cela s'ajoute :

l'allocation de ménage 816 fr.

l'allocation familiale 612 fr. par enfant

plus une prime de fidélité : 5 % après la onzième année pour obtenir le treizième mois après la vingt-neuvième année. Notre caisse de retraite, dont l'actuaire est M. Kaiser, semble être à l'avant-garde des idées nouvelles. Elle demande à l'instituteur une cotisation de 8 %, l'Etat verse 9 %. La rente est le 60 % du dernier traitement et l'indexation entre en ligne de compte. Le retraité a droit aux allocations de renchérissement comme le personnel en activité. La veuve reçoit 40 %. L'orphelin, 10 %.

Permettez que j'interrompe l'énoncé de tant de détails, mais j'aime moi-même être renseigné lorsque je me trouve dans un autre milieu.

Et vous allez me dire maintenant : « Ces Valaisans, c'est un monde à part. Que vont-ils chercher ailleurs ? Ils se contentent de leur bon air, ils sont heureux comme le charbonnier. Nous avons mal fait de rompre tant de bonheur et de douces illusions... »

Oui ! Ces réflexions je les ai entendues, mais en deçà du pont de Saint-Maurice, et, il faut le dire, avant que le problème fût sérieusement posé.

Chers collègues, merci de nous avoir enfin ébranlés, je sais que je m'exprime mal en le disant ainsi, car vous connaissez les bonnes manières, mais c'est délicatement, gentiment, que vous nous avez dit : « Allons, amis valaisans, venez nous rejoindre. La Suisse romande forme un tout. Nos problèmes sont les vôtres. Ensemble, nous voulons bâtir. Vous avez aussi votre pierre à apporter dans cette construction en renouvellement constant, jamais achevée. Ensemble, nous avons à nous défendre. Ensemble, nous avons à défendre l'enfant que nous avons appris à connaître mieux que quiconque et qui reste notre souci primordial. Ensemble, nous avons à apporter l'exemple de l'union fraternelle. »

Et nous voici !

Nous venons à vous simplement. Acceptez notre sincérité, notre spontanéité, notre enthousiasme. Avec vous, nous voulons collaborer, mais demeurer nous-mêmes avec nos valeurs et nos convictions dans ce cadre si beau et si divers qu'est la Suisse romande !

Louis Heumann.

Allocation du président de la SPR

J'ai le très grand honneur, au nom du Comité central SPR, de ses membres et de tous les enseignants romands, d'adresser à nos collègues de la SPVal. les souhaits de plus cordiale bienvenue dans notre association faîtière.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous, chers amis valaisans, pour la première fois et dans ce cadre solennel. Des attaches profondes me relient, en effet, à ce pays puisque j'y suis né et que j'y ai reçu ma première formation d'écolier. Tout autant, peut-être davantage même que le congrès SPR de l'an prochain, je considère la cérémonie d'aujourd'hui comme le couronnement de mon mandat de président.

Lorsque le bureau neuchâtelois prenait en mains, il y a trois ans, les destinées de la SPR, même les plus optimistes d'entre nous n'osaient espérer, qu'en cours de législature encore, les associations fribourgeoise et valaisanne deviendraient toutes deux des sections de la Société pédagogique romande.

Nous avions la conviction absolue, bien sûr, que ces adhésions interviendraient, mais nous ne pensions pas que les quelques divergences, les petites incompréhensions qui nous séparaient, seraient si vite balayées par un courant de confiance réciproque et de collaboration.

On me pardonnera, j'en suis certain, cette fierté légitime, car elle ne provient pas d'une douteuse satisfaction personnelle, mais au contraire de la joie de voir enfin aboutir les efforts constants et acharnés de tous ceux qui, avant nous déjà et avec nous maintenant, ont voulu cette réunification.

Je pense plus spécialement aux équipes jurassienne et vaudoise, à leurs présidents, Adrien Perrot et Armand Veillon, aux nombreux collègues des commissions de travail qui, tous, ont su créer cet esprit romand, devenu finalement irrésistible. Aux dirigeants des associations fribourgeoise et valaisanne pour le courage et la conviction avec lesquels ils ont su convaincre leurs membres d'accepter avec leur cœur et leur intelligence les sacrifices que leur impose cette réunion.

A tous ceux, finalement, et ils sont légion, qui, lors de contacts personnels, ont grandement contribué à rendre possible l'événement que nous fêtons aujourd'hui.

Je comprends parfaitement l'esprit d'indépendance qu'ont toujours manifesté les enseignants valaisans, il a baigné mon enfance et je suis certain que le pas qu'ils viennent de franchir a exigé de certains parmi vous quelque abnégation. Je voudrais cependant rassurer les collègues qui craignaient le voir la SPR s'immiscer dans ce qu'on pourrait appeler leurs affaires intérieures. Si l'association faîtière a pour but de travailler à la défense des intérêts moraux et matériels des enseignants, nos statuts indiquent bien que c'est en collaboration étroite avec les sociétés affiliées, ils précisent même qu'en ce qui concerne les interventions auprès des autorités cantonales, les sections restent jugent des moyens d'action.

Le rôle de la SPR est, avant tout, de présenter des revendications d'ordre général, propres à faire progresser l'enseignement dans tous nos cantons, promouvoir une pédagogie moderne centrée essentiellement sur l'enfant.

Si nous tenons à réunir dans un même corps structuré tous les éducateurs, c'est pour que la voix de chacun d'entre

eux puisse se faire entendre, d'où qu'elle vienne et surtout que l'on ne puisse plus jouer sur nos divisions pour refuser nos propositions les plus légitimes.

De plus en plus, d'ailleurs, les autorités politiques et scolaires reconnaissent la nécessité de trouver en face d'eux un interlocuteur valable, car, de plus en plus aussi, les problèmes auxquels ils sont confrontés dépassent le cadre étroit des frontières cantonales. Elles sont parfaitement conscientes que les importantes réformes entreprises sur le plan romand sont vouées à l'échec si elles n'ont pas l'appui des organisations professionnelles. Il est hors de doute que les contacts entre associations et responsables vont devenir de plus en plus fréquents, de plus en plus étroits. Et il est hors de doute aussi que le renforcement considérable apporté par votre adhésion à la SPR lui permettra d'aborder ces difficiles négociations avec une autorité accrue.

Soyez certains, cependant, que nous ne considérons pas votre entrée à la SPR uniquement sous l'angle égoïste d'un accroissement de nos membres. Il s'agit d'un enrichissement beaucoup plus considérable, d'un apport moral.

Vous êtes, amis valaisans, dans bien des domaines de l'Education, devenus des pionniers. Les expériences passionnantes que vous menez le prouvent. D'autre part, vos qualités bien spécifiques : enthousiasme, volonté poussée souvent jusqu'à l'obstination, goût de l'aventure, sens artistique très poussé, vont agir sur le plan romand comme le levain dans la pâte. Je vous remercie donc tout particulièrement d'avoir accepté avec un ensemble qui nous a touché, de participer à la lutte difficile que nous tentons de mener. Car les tâches qui nous attendent sont nombreuses et ardues. Dans l'ordre d'urgence, il s'agira tout d'abord de donner à notre association faîtière les structures adéquates lui permettant de faire face à ses objectifs avec le maximum d'efficacité. Cette réorganisation est en bonne voie, puisque la commission chargée d'étudier le problème vient de déposer son rapport et que nous aurons à en débattre tous, démocratiquement, dans les mois qui viennent.

Je voudrais souligner à ce propos, que la SPR a tenu à inviter la SPF et la SPVal. à participer à ces travaux préliminaires. Il nous semblait équitable que ces associations, dont nous espérons vivement l'adhésion prochaine, puissent faire part de leur point de vue sur un sujet aussi important.

Nous devrons ensuite tenter de regrouper plus étroitement tous les enseignants romands. La SPR groupe principalement des maîtres primaires ; il nous reste maintenant à intéresser davantage nos collègues secondaires à notre action. L'intérêt qu'ils manifestent actuellement pour les problèmes de l'Ecole romande, leur participation décidée et régulière à la conférence des présidents, mise sur pied à l'instigation de la SPR, montre d'ailleurs qu'ils sont prêts à s'associer à notre effort et que l'obligation d'une démarche commune ne leur échappe pas.

Le but final demeure, bien entendu, la réunification de tous les enseignants dans une seule association professionnelle. Sera-t-il atteint bientôt ? Nous l'espérons, sans nous cacher que l'entreprise est difficile, mais exaltante. Avec l'aide de tous, avec l'appui bienveillant des autorités romandes, que je désire remercier ici pour leur compréhension et pour leurs encouragements, avec surtout le magnifique exemple de solidarité que Valaisans et Fribourgeois viennent de donner, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Cette réunification, j'en suis sûr, nous la mènerons à bien.

Vive la SPR ! Vive la SPVal. !

Jean John.

SPR Assemblée des délégués du SLV

13 et 14 septembre 1969, Liestal

Tous les deux ans, l'AD de nos collègues de Suisse alémanique s'étend sur deux journées. Le nombre de ses adhérents étant trop élevé (environ 20 000 membres), la SLV ne peut, comme notre petite SPR organiser de congrès général. Cette réunion prolongée en tient, en quelque sorte lieu.

Comme d'habitude, une délégation de la SPR (composée du président et du vice-président Claude Grandjean) était invitée à participer aux travaux de l'assemblée, à titre d'observateurs.

C'est la charmante petite cité de Liestal qui accueillit les délégués et les invités cette fois-ci.

Les débats se déroulèrent dans le magnifique collège technique de cette ville ; une réalisation moderne et rationnelle qui parle en faveur des prestations scolaires de Bâle-Campagne.

Le samedi après-midi fut consacré à la partie administrative, la soirée à une réunion familiale et amicale, agrémentée de productions préparées et présentées par les enseignants de la section cantonale qui se surpassèrent, ce qui nous valut d'assister à un spectacle que des artistes professionnels n'auraient pas hésité à signer.

Le dimanche matin, l'information et la discussion pédagogiques prirent la première place.

La séance administrative

Elle fut magistralement menée par M. le Dr Jost, nouveau président du SLV, et ne suscita que peu de discussions. Cette partie avait, elle aussi, été admirablement préparée par les différents organes de l'association (bureau, Comité central, conférence des présidents, secrétariat central).

Des points à l'ordre du jour, retenons :

a) la coordination scolaire

Si nos collègues alémaniques admettent la nécessité d'une certaine harmonisation des structures et des programmes en Suisse, ils manifestent certaines craintes quant à la manière dont elle est envisagée. Ils demeurent assez sceptiques sur les résultats et ne sont pas entièrement convaincus qu'une unification, en ce qui concerne les matières à enseigner surtout, soit nécessairement bénéfique à l'enseignement.

Les dirigeants, toutefois, ont pris nettement position en faveur d'une plus grande coordination scolaire et s'ils ne sont pas suivis avec un enthousiasme délirant, un retour en arrière n'est plus possible, chacun en est convaincu. La tension est toutefois encore grande, à propos du début de l'année scolaire. Un nombre considérable de membres n'admettent toujours pas que celui-ci puisse être déplacé à fin août, début septembre, comme le propose la Conférence des chefs de DIP de Suisse et la SPR. Ils ne comprennent pas que sur cette question, un groupe de cantons, largement majoritaires et comprenant les Etats les plus puissants, doive se soumettre à une petite minorité. J'ai tenté de faire remarquer à l'assemblée, lors de la petite allocution que j'ai eu le plaisir de prononcer, qu'il fallait élargir le débat et considérer le problème non plus uniquement sur le plan suisse, mais sur le plan européen. Il ne reste plus guère que le Lichtenstein et, dans le reste du monde, le Japon, qui, avec la plupart des cantons confédérés, connaissent encore l'entrée au printemps. Si l'ensemble de la Suisse adoptait ce même régime, nous pourrions très rapidement nous trouver dans une situation très inconfortable au moment où sonnera l'heure de l'intégration européenne, or celle-ci est déjà en marche. Est-il vraiment raisonnable d'avoir raison tout seul !

b) l'étude d'une transformation de la « Schweizerischerlehrerzeitung » (SLZ)

Comme l'*« Educateur »*, l'organe corporatif du SLV ne

correspond plus entièrement aux nécessités de l'heure. Une modification de la forme et du fond est à l'étude, ainsi que le principe d'un rédacteur, professionnel ou non, à plein temps. Le prix de revient du journal va subir naturellement une augmentation sensible, si les propositions formulées sont acceptées, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes, cela d'autant plus que l'abonnement à la SLZ n'est pas obligatoire dans toutes les sections, chez nos collègues Suisses alémaniques.

Ce point ne suscita cependant pas d'interventions, car, contrairement à ce qui se passera dans notre association, la décision n'est pas du ressort de l'assemblée des délégués, mais de celui du Comité central. Il s'agissait en fait d'une information.

(Depuis, la nomination d'un rédacteur à plein temps a été décidée par le Comité central du SLV, en la personne du Dr Jost, actuel président de l'association.)

La séance du dimanche matin, précédée d'un concert de musique de chambre d'une rare qualité, fut d'un intérêt soutenu.

Après une introduction pédagogique d'un niveau très élevé, prononcée par le Dr Jost, l'assemblée vota à l'unanimité une résolution dont voici l'essentiel :

» 1. La nécessité de repenser les conditions et les buts de l'éducation et de l'instruction s'avère urgente. La tâche la plus importante de l'école demeure toutefois le développement harmonieux de toutes les facultés humaines. C'est pourquoi l'éducation scolaire ne doit pas s'attacher à développer uniquement les capacités intellectuelles des enfants qui lui sont confiés, mais aussi leurs dons artistiques, manuels et sportifs. Elle doit aussi former le sens civique et social et développer le sens des responsabilités.

» 2. Les délégués soutiennent tous les efforts conduisant à une amélioration et une meilleure coordination de l'école, en n'oubliant pas, toutefois, que l'on doit tenir compte normalement des caractères spécifiques de chaque région et des bases fédéralistes de notre pays.

» 3. L'assemblée des délégués du SLV invitent les autorités et toutes les personnes qui s'intéressent aux problèmes de l'éducation à collaborer à la recherche d'une nouvelle forme et au progrès de notre système scolaire. Le corps enseignant et les associations professionnelles demandent à participer non seulement aux discussions mais également aux décisions qui touchent à la politique de formation de la jeunesse.»

(traduction)

La réunion se poursuivit par une conférence donnée par un collègue de Bâle-Campagne sur les expériences entreprises actuellement dans ce canton concernant l'école globale (Gesamtschule).

Un débat s'ouvrit ensuite sous forme de table ronde, à laquelle participèrent le conseiller d'Etat de Bâle-Campagne, chef du DIP, les collègues déjà engagés dans cette tentative (le conférencier et un maître zurichois) ainsi que le Dr Jost. Elle fut très bien dirigée par un jeune inspecteur de la région, dont le scepticisme et les questions insidieuses firent merveille. Elles obligèrent en effet les partisans de cette réforme de structure à s'engager avec détermination en faveur de leur option.

Je me permettrai de revenir prochainement sur les nombreux problèmes posés par cette nouvelle conception de l'école qui a déjà séduit un certain nombre de pays (Suède, Grande-Bretagne, URSS, etc.) et dont la formule revue et corrigée, a été proposée par la Commission de réforme scolaire vaudoise comme l'une des possibilités pour l'école vaudoise.

Nous touchons là l'un des problèmes pédagogiques essentiels de ces prochaines années.

J. John.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. Ø (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Congrès extraordinaire de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 7 février 1970 à 14 h. 30
Salle du Pavillon, Montreux

Ordre du jour : 1. Cotisations
 2. Statuts de la SPV
 3. Divers

Aux collègues des classes de 3^e et de 4^e

En 1970, pour la première fois, il sera tenu compte des résultats de l'école primaire pour l'admission au collège secondaire. Les indications fournies par l'école primaire n'interviendront que dans un sens favorable : repêchage. Un des moyens d'apprécier les résultats de l'école primaire sera la FICHE D'OBSERVATION qui sera à remplir pour tous les candidats des ÉCOLES OFFICIELLES.

Collègues, vouez tous vos soins à cette fiche. C'est un premier pas dans le sens d'une ÉCOLE VAUDOISE INTÉGRÉE, dans un ensemble harmonieux du début à la fin de la scolarité.

CC.

Société pédagogique vaudoise

Le Comité central, ainsi que le secrétaire central, se font un plaisir de former des vœux de santé, de bonheur et de réussite professionnelle à tous les membres de la Société pédagogique vaudoise, ainsi qu'à leurs familles.

Un ancien collègue nommé bourgeois d'honneur de la commune de Crassier

Tout jeune instituteur, M. Marcel Jacot est arrivé à Crassier-sur-Nyon en 1923, où il a parcouru toute sa carrière. Il y a bien quelques années déjà que M. Jacot a pris sa retraite, mais il ne se dépense pas moins pour sa commune : secrétaire communal de Crassier depuis quarante ans ; secrétaire-caissier de l'AVS ; contrôleur des habitants ; boursier communal de Borex, il est véritablement l'homme de confiance de la commune.

Aussi, en remerciements des services inestimables qu'il a rendus à la commune, l'assemblée du Conseil général, dans sa séance du 8 décembre 1969, a nommé M. Marcel Jacot bourgeois d'honneur de la commune de Crassier.

Nos plus vives félicitations à ce citoyen méritant et nos remerciements à ce collègue pour les parcelles d'honneur que sa nomination fait ainsi rejouiller sur le corps enseignant.

F. Bd.

Cours de ski de fond

Le cours d'initiation du 20 décembre 1969 à Mauborget ayant connu un réel succès et à la demande de nombreux participants, nous organisons un cours identique dédoublé : trois samedis de 14 h. à 16 h. ou trois dimanches de 10 h. à 12 h.

Début du cours : 31 janvier ou 1^{er} février.

Cours complet de trois leçons de deux heures : 40 fr. avec prêt complet de matériel, 20 fr. avec équipement personnel.

Renseignements et inscriptions auprès de Daniel Jan, 5, Général-Guisan, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 59 74, jusqu'au 25 janvier.

Cours de gymnastique respiratoire

Méthode Clara Wolf

Le cours de gymnastique respiratoire et de relaxation reprendra le lundi 12 janvier, entre 17 et 18 heures, à la salle de rythmique du collège du Devin. Il comprendra 10 leçons ; prix du cours 40 francs. Nous engageons vivement les collègues qui pressentent la fatigue printanière habituelle, à se joindre à nous pour se détendre et se relaxer.

Renseignements et inscriptions auprès de Suzanne Ogay, Valmont 5, Lausanne, tél. 32 31 13.

Association vaudoise

des maîtresses de travaux à l'aiguille

L'exposition des travaux de la commission de travail, prévue pour le 21 janvier 1970, n'aura pas lieu.

Le français par la méthode du sablier

La prochaine rencontre de travail est fixée au samedi 31 janvier à 14 h. 30 au Café du Jorat, à Lausanne.

Pour le repas du soir, s'annoncer 8 jours à l'avance à Elisabeth Barraud, Essertes-sur-Oron, tél. (021) 93 71 31.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Composition du comité AVMG

Président : Bichsel Pierre-Alain, 1008 Lausanne, Entre-Bois 55. Vice-président : Roy Jean-Daniel, 1055 Froideville. Secrétaire : Wespi Michel, 1800 Vevey, av. Nestlé 2. Caisse : Rastoldo Charles, 1800 Vevey, Major-Davel 25. Chef technique d'été : Riond Jacques, 1815 Baugy-sur-Clarens, Les Pierrettes. Chef technique d'hiver : Jan Daniel, 1400 Yverdon, Général-Guisan 7. Sections : Ceppi Jean-François, 1007 Lausanne, Tivoli 70.

AVMG

Cours de ski des relâches

Champéry, 12 au 15 février 1970. Prix : Fr. 135.— comprenant pension matin et soir à l'Hôtel National, abonnement libre parcours 4 jours sur toutes les installations, taxes diverses. Leçon de ski par IS, descentes sous conduite ou ski libre.

Ce cours est ouvert à tout membre du corps enseignant. Renseignements et inscriptions jusqu'au 4 février dernier délai, auprès de B. Gueissaz, av. Figuier 27, Lausanne, tél. (021) 27 86 91.

Cours de ski en station à Verbier (6 au 11 avril)

Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Priorité cependant aux membres AVMG.

Prix : Fr. 300.—, comprenant logement et pension à l'Hôtel de la Poste, billet collectif Lausanne-Verbier et retour, taxes diverses, piscine chauffée, abonnement général sur toutes les installations de la région.

Leçons de ski par instructeur ou ski sous conduite ou ski libre. Supplément de Fr. 40.— pour les non-membres AVMG. Renseignements et inscriptions pour fin février auprès de P.-J. Paquier, ch. de Villardiez 18, 1009 Pully, tél. 28 49 78.

Cours de ski en station à Zermatt (6 au 11 avril)

Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Priorité cependant aux membres AVMG.

Prix : Fr. 265.—, comprenant logement et pension à l'Hôtel Gornergrat, billet collectif Lausanne-Zermatt et retour, taxes diverses, abonnement général sur le Zermatt-Gornergrat, le Stockhorn et le Triftjji.

Leçons de ski par instructeur ou descentes sous conduite ou ski libre. Supplément de Fr. 40.— pour les non-membres AVMG. Le nombre des places étant limité, n'attendez pas pour votre inscription !

Renseignements et inscriptions pour fin janvier auprès de Daniel Jan, Général-Guisan 5, 1400 Yverdon.

Le chef technique : *D. Jan.*

Quatre ascensions à ski

25 janvier : Tanay - Col Chaudin (2100 m.) - Val de Vernes. Marche : 3 h. 30.

14-15 février : Rogneux (3080 m.) Descente 2100 m. de dénivellation. Marche : samedi 3 h. 30, dimanche 4 h. 30.

28 février-1^{er} mars : Pointe de Vouasson (3489 m.) Descente sur Evolène. Marche : samedi 3 h. 30, dimanche 2 h. 30.

18-19 avril : Pigne d'Arolla (3796 m.). Marche : samedi 4 h. 30, dimanche 3 h.

Ces courses, destinées aux bons skieurs, familiariseront les participants à la lecture de carte, au choix du cheminement et aux problèmes que pose l'organisation et la conduite d'une course en montagne.

Les collègues qui ne participeront pas à l'une au moins des deux premières courses prévues, ne pourront pas être admis aux courses 3 et 4.

Les inscriptions doivent parvenir, une semaine avant la course à N. Yersin, ch. Champ-Rond 11, 1012 Lausanne, tél. 32 22 80.

Le chef technique : *D. Jan.*

L'Ecole Pestalozzi d'Echichens

mettra prochainement au concours deux postes d'instituteurs.

L'Ecole Pestalozzi est en pleine évolution. Elle offre des conditions de travail intéressantes.

Les candidats ouverts au brevet de classes de développement, de travaux manuels et au travail d'équipe, sont priés de prendre un premier contact avec M. Jean-Jacques Karlen, directeur adjoint, 1111 Echichens.

Nouveau !

Skilift de Vers-l'Eglise

Belles pistes.

Grand parking — A 100 m gare ASD.

Arrangements pour groupes.

Possibilité d'organiser des camps.

Tél. (025) 6 41 67 ou 6 42 26.

Hauterive

ÉCOLE DE
SÉCRÉTARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS SUPÉRIEUR DE SÉCRÉTARIAT
en 2 et 3 langues

COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Th. Allaz, Dr ès sc. com. et écon., Lic. ès sc. pol.

neuchâtel

Une bonne nouvelle

La récente réadaptation des salaires à l'indice du coût de la vie n'a pas entièrement compensé le manque à gagner subi du 1^{er} janvier 1968 au 30 novembre 1969.

Un retard de 28,94 points sur 23 mois accuse un préjudice de 1,25 points par mois. Calculé sur une année, le retard est donc de 2,5 points. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, sur proposition des conseillers d'Etat chefs des Départements de l'instruction publique et des finances vient de décider l'octroi d'une allocation supplémentaire unique s'élevant à 2,5% du traitement de base.

L'indice de calcul restant fixé à 109,89 points (1^{er} juillet 1969), l'allocation supplémentaire ne subira aucune retenue de rappel à la caisse de pension.

Cette «manne» supplémentaire sera servie avec les traitements de janvier. Daté du 23 décembre, l'arrêté apporte de bien agréables étrennes. Nous en remercions le Conseil d'Etat.

Le bulletinier profite de cette occasion pour souhaiter à tous les membres SPN une heureuse année 1970.

GB.

M. Roger Uberschlag, chef du Bureau de la recherche et de l'expérimentation pédagogiques au Ministère de l'éducation nationale à Paris, sera l'hôte de la SPN

M. Roger Uberschlag donnait, en 1966, une conférence aux membres de la section du district de Neuchâtel de la SPN auxquels s'étaient joints un certain nombre de collègues d'autres districts. Son thème était : « Peut-on industrialiser l'enseignement ? ».

L'exposé de M. R. Uberschlag connut un grand retentissement. Une relation détaillée fut d'ailleurs publiée dans la partie pédagogique de notre organe. La conférence de 1966 connut un grand écho parce que M. Roger Uberschlag allie à sa grande connaissance des problèmes pédagogiques de son pays et des tendances de la pédagogie moderne actuelle des talents d'orateur.

Vendredi 30 janvier prochain, à l'Aula du nouveau gymnase de Neuchâtel, l'hôte de la SPN abordera un thème qu'il connaît particulièrement bien : « Les moyens audio-visuels sont-ils des gadgets pédagogiques ? ».

A l'heure où ces moyens prennent de plus en plus une place croissante dans notre enseignement, il nous paraît intéressant de connaître le point de vue d'un éminent pédagogue.

Signalons que c'est dans le cadre des relations que la SPN entretient avec le Groupe romand d'école moderne, section neuchâteloise que cette conférence a pu être organisée.

Vendredi 30 janvier 1970, à 20 h. 15,
Aula du nouveau gymnase de Neuchâtel

LES AUXILIAIRES AUDIO-VISUELS SONT-ILS DES GADGETS PÉDAGOGIQUES?

Conférence de M. Roger Uberschlag, chef du Bureau de la recherche et de l'expérimentation pédagogiques au Ministère de l'éducation nationale, à Paris.

Comité central

Séance du 5 décembre 1969. Présidence : Claude Zweicker, président.

Congrès SPR 1970. Le collègue Jean-Pierre Bornand de Bevaix, délégué du CC à la commission chargée d'élaborer le rapport pour le congrès de La Chaux-de-Fonds vient présenter les options principales prises par les responsables du rapport. Celui-ci s'intitulera probablement : « Education permanente et promotionnelle ». Le comité central neuchâtelois, ainsi que les services du DIP apporteront quelques éléments d'information supplémentaires afin que le volet neuchâtelois soit le plus complet et le plus objectif possible.

Conférence Uberschlag. En collaboration avec le Groupe romand d'école moderne, la SPN organise une conférence de M. Roger Uberschlag. Voir à ce sujet l'annonce ci-dessus. Le CC recevra le conférencier à son arrivée à Neuchâtel.

Prix pédagogique. Deux propositions sont parvenues au président du CC dans les délais. La procédure d'attribution pourra donc être simplifiée. D'ores et déjà la commission d'attribution a été convoquée pour le 30 décembre.

Délégation. Le président a assisté à l'assemblée annuelle de nos collègues secondaires à La Chaux-de-Fonds. Une certaine confusion semble régner dans l'association de nos collègues. Un nouveau comité tentera de redonner une cohésion indispensable à l'action conjuguée des enseignants. Le président SPN a eu l'occasion de définir les vues et la politique de notre association face aux réalisations en cours de l'Ecole romande.

Conflits. Le cas d'un collègue en difficultés avec son directeur et des parents d'élèves a fait l'objet d'un long débat. S'il n'y a pas lieu encore de faire état publiquement des aspects personnels du litige, l'information du CC étant incomplète, on peut tout de même relever que l'atmosphère dans laquelle doivent travailler certains collègues, spécialement dans les dernières classes P et terminales, rend difficile l'exercice d'un métier qu'on aimerait pouvoir qualifier encore de vocation.

Ce problème, déjà évoqué devant le chef du Département lors d'une récente rencontre, mérite un examen attentif.

La législation concernant les absences non justifiées et les sanctions nécessaires au maintien de l'ordre est-elle désuète ? Il semble bien que, même là où des moyens existent, ils sont peu ou mal appliqués.

D'autre part, les difficultés de notre collègue mettent à nouveau en évidence la nécessité de mettre sur pied sans tarder une juridiction administrative, un des vœux de la SPN non retenu dans le projet de statut, une des causes de son échec.

Caisse de pensions. La nouvelle formule de participation permet maintenant aux associations professionnelles de représenter les cotisants au conseil d'administration de la caisse. Notre collègue Marcel Jaquet, ancien président cantonal SPN fait partie à ce titre du bureau de ce conseil. Il apporte au CC quelques renseignements sur les préoccupations actuelles du conseil d'administration.

Commission cantonale de coordination scolaire. Le Département de l'instruction publique a récemment mis sur pied une commission officielle chargée d'étudier les incidences de l'harmonisation scolaire romande sur l'école neuchâteloise. Divers milieux ont été intéressés à ces travaux : autorités cantonales, communales, industrie, agriculture et enseignants.

Pour sa part, la SPN a été chargée de désigner un délégué à la commission faîtière et deux délégués à une des sous-commissions. Le président SPN, Cl. Zweicker nous représentera à la première, alors que les collègues Hélène Jeanneret et Gérald Bouquet, membres du CC participeront aux travaux de la seconde.

Assiduité. La commission SPN « Point global sur la réforme » a, comme nous l'avons déjà dit, un énorme et important travail en cours. Malheureusement, l'assiduité aux séances laisse quelque peu à désirer. Le Comité central estime que les travaux de cette commission sont essentiels et de nature à orienter l'école dans les années à venir. C'est pourquoi le président central relancera les comités de sections.

Divers. Notre ancien collègue Ch. Mojon, qui enseigne actuellement à l'Ecole professionnelle des arts et métiers de Neuchâtel, député au Grand Conseil, a, lors de la dernière session posé une question au Conseil d'Etat concernant la baisse de niveau général des élèves issus des sections préprofessionnelles et modernes. Cette question implique d'une part les programmes, et d'autre part les maîtres enseignant à ces degrés.

Une information plus large est nécessaire à ce sujet. C'est pourquoi le CC prendra contact avec le DIP et avec le collègue Mojon. Il importe au plus haut point que la liaison école obligatoire-cours professionnels soit mieux résolue.

Le livre d'arithmétique Bonny-Butikofer en usage en 4^e et 5^e années est en voie d'épuisement. Il ne figure en tout cas pas sur les formules de commande de matériel pour 1970. Nul ne sait pourtant encore par quoi il sera remplacé. L'expérience faite naguère avec les fascicules de grammaire devrait pourtant avoir porté des fruits!... Les collègues de ces degrés vont-ils à nouveau se trouver devant un « vide » que l'on tentera de combler à la petite semaine? Le CC interviendra auprès du DIP à ce sujet.

A plusieurs reprises, les émissions de la TV suisse romande ont été en butte aux critiques des milieux de l'enseignement. A son tour le CC interviendra par le canal de la SPR auprès des responsables de la TV romande pour que soient sauvegardés un minimum de principes éducatifs.

GB.

Stage audio-visuel

Organisé par le Groupe romand de l'école moderne en collaboration avec le Groupe scolaire du magnétophone et la Société pédagogique neuchâteloise.

Au cours du week-end, soit du samedi 31 janvier au dimanche 1^{er} février 1970, aura lieu au Château de Vaumarcus un **stage de travail pratique** animé par M. Roger Uberschlag, chef du Bureau de la recherche et de l'expérimentation pédagogique près l'Education nationale française.

Le travail de ces deux journées nous permettra de nous familiariser avec trois techniques aisément applicables dans nos classes :

- prise de vue, développement et projection immédiate de diapositives en noir et blanc. Le processus de développement est nouveau et pratique ;
- réalisation de diapositives dessinées ;
- montage d'un décor sonore.

Pour assurer une participation active au travail, le nombre des participants est limité à 20 personnes au maximum. Les inscriptions seront retenues suivant l'ordre de leur arrivée.

Le stage débutera le samedi à 9 heures. Les repas seront pris au village même. De plus, il sera possible de passer la nuit au château. (Dortoirs chauffés.)

Le cours est recommandé par le Département de l'instruction publique qui vous rappelle d'adresser une demande de congé à votre commission scolaire ou à votre directeur d'école.

Prix du stage (matériel et hébergement) : Fr. 25.—. Les repas sont à la charge des participants.

Bulletin à retourner à M. C.-A. Scheurer, les Crêts 4, Dombresson.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse exacte : _____

S'inscrit au stage audio-visuel qui aura lieu les 31 janvier et 1^{er} février 1970 au Château de Vaumarcus (NE).

A à disposition :

- a) magnétophone(s)
 - b) appareil de photo 24/36
 - c) cuve(s) pour développement 24/36
- Biffer ce qui ne convient pas.

Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____

Où en sommes-nous ?

Le bureau fédératif VPOD vient de publier un état comparatif des salaires et prestations versées aux enseignants primaires et secondaires dans dix-neuf cantons. Il apparaît immédiatement que notre canton ne figure plus dans le peloton de tête. Ces comparaisons sont éminemment utiles et peuvent fournir matière à réflexion.

GB.

Propositions de modification du Bulletin bibliographique de l'**« Educateur »**, organe hebdomadaire SPR Automne 1969

Forme. Une parution trimestrielle (3-4 fois l'an) d'un « Educateur » spécial entièrement consacré aux problèmes de la littérature pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse, avec illustrations (originales parfois, extraites de livres d'enfants et photographies).

Responsables. Un rédacteur responsable de la publication, chargé de centraliser les renseignements, de solliciter les auteurs d'articles et de déterminer en collaboration avec un comité de rédaction les sujets traités. Cette personne n'est pas le rédacteur de l'**« Educateur »**.

Un comité de rédaction formé d'enseignants (comme le comité actuel du « Bulletin », mais élargi) chargés de faire un travail d'analyse et de critique littéraire des ouvrages reçus en SP. Ces critiques sont centralisées, classées par le rédacteur responsable.

Des collaborateurs occasionnels aussi nombreux que possible à solliciter selon les besoins, choisis parmi les enseignants, les auteurs, illustrateurs, traducteurs, éditeurs, diffuseurs, bibliothécaires, critiques littéraires, vendeurs en librairie, etc.

Contenu. 1. Travail d'analyse et de critique littéraire (« Bulletin » proprement dit). Redéfinir les critères de choix pour un livre d'enfants afin que le comité de rédaction travaille sur des données semblables.

2. Sur demande des lecteurs, donner des avis sur des livres qui n'auraient pas été analysés auparavant.

3. Relations d'expériences faites en classes à tous les niveaux dans le cadre des lectures suivies pratiquées dans le canton de Neuchâtel (voire ailleurs à l'avenir).

Veiller ici à garder l'indépendance des opinions face à l'officialité ! Cette chronique est ouverte naturellement à tous les enseignants romands pratiquant la lecture suivie en classe.

4. Ouvrir les colonnes de ces « Educateur » spéciaux selon les besoins à des :

- auteurs ;
- illustrateurs ;
- traducteurs ;
- éditeurs ;
- diffuseurs ;
- bibliothécaires ;
- critiques littéraires ;
- vendeurs en librairie spécialisés en littérature enfantine, etc.

Selon les sujets traités, le rédacteur responsable solliciterait l'un ou l'autre en fixant les cadres de la collaboration. Les autres interventions spontanées seraient publiées en tribune libre !

5. Donner des bibliographies des sujets scolaires (histoire, géographie, sciences...) pour faciliter le travail de recherche de l'enseignant (donner les références des Centres officiels de documentation de la Suisse romande).

6. Publications éventuelles de récits, nouvelles, contes, pièces de théâtre inédits dans la mesure où cela n'enfle pas trop la publication.

7. Chronique des disques pour enfants et des jeux éducatifs.

8. Petites nouvelles littéraires (prix littéraires, projets d'auteurs, intentions d'éditeurs, conférences, manifestations diverses...).

Ne pas oublier : annonces des maisons d'éditions par leurs diffuseurs, des librairies, salons de disques, papeteries.

CC SPN

Enseignement primaire et préprofessionnel

Mises au concours

de postes d'instituteurs, d'institutrices, de maîtres spéciaux et de maîtresses spéciales

Neuchâtel : a) **enseignement primaire** un certain nombre de postes d'institutrices, un certain nombre de postes d'instituteurs ; b) **enseignement préprofessionnel** 1 ou 2 postes d'instituteurs ou d'institutrices.

Hauterive : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Saint-Blaise : 1 ou 2 postes d'instituteurs ou d'institutrices de l'enseignement primaire.

Marin-Epagnier : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire ; 1 poste d'institutrice de classe de développement ; 1 poste de maîtresse de travaux à l'aiguille.

Cornaux : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Le Landeron : 2 postes d'instituteurs ou d'institutrices de l'enseignement primaire ; 1 poste partiel de maître de gymnastique.

Boudry : 4 postes d'institutrices de l'enseignement primaire.

Cortaillod : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire ; 1 poste d'instituteur ou d'institutrice de l'enseignement primaire ; 1 poste d'institutrice de classe de développement.

Colombier : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Cescole : 1 poste d'instituteur de l'enseignement préprofessionnel ; 1 poste de maîtresse ménagère.

Auvernier : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire ; 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire.

Corcelles-Cormondrèche : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Gorgier : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Saint-Aubin : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire ; 1 poste de maîtresse ménagère.

Môtiers : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Couvet : 2 postes d'institutrices de l'enseignement primaire.

Noiraigue : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Fleurier : 2 postes d'institutrices de l'enseignement primaire.

Dombresson : 2 postes d'institutrices de l'enseignement primaire (dont un avec *).

Les Hauts-Geneveys : 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire.

Boudevilliers : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Valangin : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire.

Les Geneveys-sur-Coffrane : 1 à 3 postes d'instituteurs ou d'institutrices de l'enseignement primaire ; 1 poste d'instituteur de l'enseignement préprofessionnel.

Le Locle : un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices de l'enseignement primaire ; un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices de l'enseignement préprofessionnel ; 1 poste de maîtresse de travaux à l'aiguille ; 1 poste de maître de gymnastique ; 1 poste de maître de dessin ; 1 poste de maître de travaux manuels.

Les Ponts-de-Martel : 2 postes d'institutrices de l'enseignement primaire.

La Chaux-de-Fonds : a) **enseignement primaire** : un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices, y compris 1 poste en classe de développement, 1 poste partiel de maître de travaux manuels ; b) **enseignement préprofessionnel** : 1 poste d'instituteur ou d'institutrice.

La Sagne : 1 poste d'institutrice de l'enseignement primaire ; 1 poste d'instituteur de l'enseignement préprofessionnel.

Les Planchettes : 1 poste d'instituteur de l'enseignement primaire.

Centre pédagogique de Dombresson : 1 poste d'instituteur ou d'institutrice de l'enseignement spécialisé.

Centre IMC La Chaux-de-Fonds : 1 poste d'instituteur ou d'institutrice de l'enseignement spécialisé.

Titres exigés : brevet d'aptitude pédagogique ou certificat pédagogique, brevet spécial ou titre équivalent.

Obligations et traitements légaux

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1970-1971.

Formalités à remplir avant le mercredi 21 janvier 1970 :

1. Adresser une lettre de candidature avec curriculum vitae et pièces justificatives au président de la Commission scolaire intéressée.

Pour le Centre scolaire secondaire de Colombier et environs, ces documents sont à adresser à la Direction de l'école, case postale 24, 2013 **Colombier**.

2. Informer simultanément de l'avis de candidature le service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, Département de l'instruction publique, Château, 2001 **Neuchâtel**.

7 janvier 1970

Commissions scolaires

* Nomination pour régularisation de poste. Seul est autorisé à postuler le titulaire du poste.

Traitements des corps enseignants primaire et secondaire au 1.5.69

Instituteurs (primaires) 1	Institutrices (primaires) 2	Instituteurs (prim. sup.) 3	Institutrices (prim. sup.) 4					
Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
16 112	25 440	16 112	25 440	18 974	28 302	18 974	28 302	Argovie
17 713	24 895	16 882	23 764	18 550	26 231	17 713	24 895	Bâle-Campagne
19 397	27 737	1) 17 112 2) 18 270	24 256 25 990	21 405	29 606	18 959	26 679	Bâle-Ville
16 860	22 252	16 017	21 409	19 389	24 781	18 546	23 938	Berne Etat
19 200	27 925	17 600	24 000	—	—	—	—	Berne Ville
22 316	26 773	21 061	25 301	—	—	—	—	Bienna
15 621	21 309	14 200	19 888	—	—	—	—	Fribourg
20 916	28 859	20 916	28 859	—	—	—	—	Genève
22 085	26 343	22 085	26 343	25 166	30 238	25 166	30 238	Grisons (Coire)
16 416	24 192	15 876	23 112	20 304	29 052	19 548	28 188	Lucerne
16 758	23 940	15 246	22 428	18 270	25 452	16 758	23 940	Neuchâtel
13 392	18 036	13 392	18 036	16 092	21 600	16 092	21 600	Saint-Gall
17 280	24 180	17 280	24 180	—	—	—	—	Schaffhouse
15 299	25 187	15 299	23 539	20 737	27 877	19 351	26 229	Soleure
19 822	26 700	18 441	25 056					
17 200	22 000	17 200	22 000	18 700	23 800	18 700	23 800	Tessin
14 388	21 843	14 388	21 843	17 985	27 303	17 985	27 303	Thurgovie
15 963	20 859	14 994	19 890	17 636	22 532	16 667	21 563	Valais
18 054	22 950	17 085	21 981	19 727	24 623	18 758	23 654	
16 341	24 225	16 341	24 225	19 194	27 545	19 194	27 545	Vaud
16 478	21 536	3) 16 478	21 530	19 816	25 626	19 816	25 626	Zurich

1) 25-28 h. hebdo.

2) 27-30 h. hebdo.

3) diff. possible d'instituteur selon communes

3) diff. possible d'instituteur selon communes

imprimerie
Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa
montreux

SEDRUN, 1450 m. d'altitude
 Station d'hiver et d'été
CAMP DE VACANCES
 à vendre tout de suite.
 Nombre de places : 50 personnes. Prix de vente avec inventaire : Fr. 160 000.—.
 Grand terrain de jeux, situation ensoleillée.
 Offres sous chiffre 6165 à l'« Educateur », Imprimerie Corbaz S.A., 1820 Montreux.

Traitements des corps enseignants primaire et secondaire au 1.5.69

Maîtres secondaires (degré inférieur) 5		Maîtresses secondaires (degré inférieur) 6		Maîtres secondaires (degré supérieur) 7		Maîtresses secondaires (degré supérieur) 8		
Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
21 942	31 270	21 942	31 270	29 574	38 902	29 574	38 902	Argovie
21 726	31 273	20 390	29 579	28 915	38 295	25 905	36 097	Bâle-Campagne
23 087	32 091	20 777	28 880	27 028	36 519	25 097	33 923	Bâle-Ville
20 566	28 154	18 880	26 468	—	—	—	—	Berne Etat
22 825	32 775	19 550	27 450	27 425	38 250	23 950	32 425	Berne Ville
26 037	32 441	23 917	29 671	30 363	35 902	30 363	35 902	Bienne
19 173	26 277	17 752	23 440	23 704	30 808	21 573	28 677	Fribourg
27 249		27 249			35 575		35 575	Genève
24 852	31 752	—	—	26 879	34 720	—	—	Grisons (Coire)
21 816	30 240	20 952	29 160	29 160	38 880	—	—	Lucerne
4) 23 562	30 744	23 562	30 744	24 318	31 500	24 318	31 500	Neuchâtel
5) 21 294	28 476	21 294	28 476					
28 188		28 188			35 208		35 208	Saint-Gall
20 640	28 380	20 640	28 380	27 420	35 760	27 420	35 760	Schaffhouse
28 951	36 445	24 983	34 242	30 775	38 650	—	—	Soleure
4) 25 400	31 100	25 400	31 100	28 000	34 400	28 000	34 400	Tessin
21 400	27 100	21 400	27 100					
26 814	33 615	26 814	33 615	30 150	37 736	30 150	37 736	Thurgovie
19 798	24 898	19 105	24 205	24 939	30 498	—	—	Valais
21 267	26 367	20 573	25 673					
21 476	31 799	21 476	31 799	23 863	35 534	23 863	35 534	Vaud
—	—	—	—	30 650	41 720	30 650	41 720	Zurich

4) a/titre universit.

5) a/BESI

Les Cheseaux / St-CergueGrand parc et jeux pour enfants
Arrangements pour écoles**Madame Fernand Vanni**

Tél. (022) 60 12 88

Pour vos tricots, toujours les**LAINES DURUZ**Croix-d'Or 3
GENÈVE

Traitements des corps enseignants primaire et secondaire au 1.5.69

comprises de vie chère	Allocations		Allocations de résidence
	de ménage	non comprises pour enfants	
6 %	720.—	420.—	non comprises communales jusqu'à Fr. 1500.— (Pos. 1-6)
6,5 %	702.90	702.90	non comprises jusqu'à Fr. 1840.—
23 %	720.—	600.—	aucune
20,5 %	600.—	480.—	suppl. autorisé jusqu'à 3000.— par an oblig. jusqu'à 1500.— marié / 780.— célibataire
—	600.—	540.—	comprises
—	540.—	420.—	comprises
106 pts	1500.—	7) 756.— 8) 1056.—	logement : célib. 1000.— marié 1200.—
14,5 % + alloc. prov.	—	7) 420 à 480 8) 960 à 1200	instituteur écoles rurales jusqu'à Fr. 938.90
7 % (1/4) 0 % 5/7	1-4 480.— 5-8 600.—	1-4 390.— 5-8 300.—	aucune
8 %	660.—	480.—	y. c. Fr. 1080 à Fr. 2376 (col. 1-2) ; de Fr. 1512 à Fr. 3348 (col. 3-4)
5 %	1200.— 1-4 1944.—	7) 420.— 8) 840.— 1-4 388.30	communales jusqu'à Fr. 600.— marié Fr. 400.— célibataire
8 %	5-8 648.—	5-8 432.—	déférées selon les communes
—	—	480.—	de Fr. 600.— à Fr. 4000.— selon les communes
5 %	480.—	360.—	primaire 5 à 15 % selon heures hebdo. secondaire 10 %
—	630.—	720.—	communales de Fr. 1500.— à Fr. 2000.— environ
9 %	545.—	436.—	déférées selon communes jusqu'à 6000
2 %	832.—	624.—	—
3,75 %	1200.—	7) 420.— 8) 720.—	aucune
—	—	360.—	cat. 1-2 : non comprises obl. minimum 4455 maximum 8023 cat. 3-4 : non comprises obl. minimum 5395 maximum 8913

7) alloc. pr enfants
8) alloc. form.
profes.



Traitements des corps enseignants primaire et secondaire au 1.5.69

Primes de fidélité

Explications relatives à la répartition
des maîtres et maitresses dans les catégories 1 à 8

$\frac{1}{2}$ traitement mensuel après 5 ans de serv.
 $\frac{3}{4}$ après 10 ans — 1 traitement après chaque
 5 ans et plus

1 mois de traitement après 25 et 35 ans de service

1 mois de traitement après 20, 25, 30, 35, 40,
 45 et 50 ans de service

40 ans d'âge et 10 ans de service, augmentation
 de Fr. 1181.— par an + à 20, 25, 30, 35, 40
 et 50 ans de serv. = 1 salaire mensuel

$\frac{1}{4}$ traitement mensuel après 10 ans de serv.
 $\frac{1}{2}$ traitement après 15 ans ; $\frac{3}{4}$ traitement
 après 20 ans et 1 traitement après 25, 30,
 35 et 40 ans de service
 à 40 ans d'âge augmentation de salaire de
 Fr. 848.— à Fr. 1695.—

dès 35 ans d'âge prime annuelle de $2\frac{1}{2}$ à $7\frac{1}{2}\%$
 du salaire de base, sans alloc. vie chère

$\frac{1}{2}$ mois de traitement après 25 ans de serv.
 1 mois après 35 ans de service

dès 10e = 5 % ; 11e = 10 % ; 12e = 15 % etc.
 du trait. mens., mais au moins 100.—

(ch. 5 et 7) après 12 et 13 ans de serv.
 30 % trait. mens. ; après 14 et 15 ans 50 % ;
 après 16 et 17 ans, 70 % ; après 18 et 19 ans
 80 % ; après 20 et 21 ans 90 % ; après 22 et 23
 95 % ; dès 24e année serv., 1 trait. mens.

prime annuelle après 15 ans de serv. 15-25 %
 du trait. mens. ; 1 mois de trait. à 25 et
 40 ans de service

1 mois de traitement après 25 et 40 ans serv.

1 mois de salaire après 15, 20, 30, 35 et 45
 ans de serv. ; $\frac{1}{2}$ mois à 25 et 40 ans de serv.

1 mois de salaire après 25 et 40 ans de serv.

1 mois de trait. après 25 ans ; lors de la retraite
 après 30 ans de serv. $\frac{1}{2}$ mois de trait.
 $\frac{1}{2}$ mois de salaire par année au-dessus
 de 30 ans de service

1 mois de traitement après 20, 25, 30, 35 et
 40 ans de service

Kantonsschule (5/6/7/8) $\frac{1}{2}$ mois de trait. après
 10, 15, 20, 30 et 35 ans de serv., 1 mois après
 25, 40 et 50 ans de service

10 ans = 5 % ; 11 ans = 10 %, etc. mais au
 moins 100.—

1500.— après 25 ans de service

Fr. 1200.— après 16 ans de serv., comprises
 dans les max. des catég. 1 à 4/1 trait. mens.
 après 10, 15, 20, 30, 35, 45 et 50 ans de serv. ;
 $1\frac{1}{2}$ traitement mens. après 25 ans ; 2 trait.
 mens. après 40 ans de serv.

$\frac{1}{2}$ Gemeindeschule $\frac{3}{4}$ Sekundar 5/6 Bezirks
 7/8 Kant. Lehranstalten

1/2 Primarschulen 3/4 Sekundar 5/6 Real
 7/8 Gymnasium

1/2 Primarschulen 3/4 Sekundar 5/6 Mittlere
 7/8 Obere Schulen

1/2 Ecoles primaires 3/4 primaires supérieures
 5/6 écoles secondaires

1/2 Primarschulen 5/6 Progymnasium
 7/8 Gymnasium

1/2 Primarschulen 5/6 Progymnasium und Sekundar
 7/8 Gymnasium

1/2 Ecoles primaires 5/6 secondaires
 7/8 Gymnase

1/2 Ecoles primaires 5/8 Enseignement secondaire

1/2 Primarschulen 3/4 Sekundar 5/7 Mittelschule

1/2 Primarschulen 3/4 Sekundar 5/6 Sonderschule
 7 Mittelschule

1/2 Ecoles primaires 3/4 9e année primaire
 et second. préprof. 5/6 licence BESI
 7/8 secondaire degré supérieur

1/2 Primarschulen 3/4 Sekundar
 5/8 Kantons- und Lehrerseminar

1/2 Elementarschulen 5/6 Real 7/8 Kantonsschule

1/2 Primarschulen Oberschulen 3/4 Sekundar
 5/6 Kantons 7 Prof. der K. S.

1/2 Scuole elementari 3/4 maggiori 5/6 ginnesi
 7/8 secondarie sup.

1/2 Primarschulen 3/4 Sekundar 5/8 Kantonsschule

1/2 Ecoles primaires (37 ou 42 sem.)
 3/4 Ec. prim. sup. (37 ou 42)
 5/6 Prof. sec. 1er degré (39 ou 42)
 7 Prof. sec. 2e degré

1/2 Ecoles prim. 3/4 prim. sup. 5/6 second.
 7/8 Gymnase

1/2 Primarschulen 3/4 Oberstufenlehrer
 7/8 Mittelschulen

Argovie

Bâle-Campagne

Bâle-Ville

Berne Etat

Berne Ville

Bienne

Fribourg

Genève

Grisons (Coire)

Lucerne

Neuchâtel

Saint-Gall

Schaffhouse

Soleure

Tessin

Thurgovie

Valais

Vaud

Zurich

jura bernois

Société pédagogique jurassienne (SPJ)

Séance du comité du 11 novembre 1969

Cette séance primitivement fixée au 27 novembre, a dû être avancée au 11 vu l'urgence d'un certain nombre d'affaires à traiter.

Tout d'abord, il y eut la lecture du procès-verbal de la précédente séance. En temps normal, on ne ferait pas mention d'une formalité administrative si courante. Mais il s'agissait cette fois, du dernier acte officiel de *Mme Hélène Hirschi* au sein du comité. Ce fut pour le président, notre collègue *Henri Reber*, l'occasion de remercier encore chaleureusement la secrétaire démissionnaire pour tout le travail qu'elle a fourni. (Rappelons que c'est *Mlle Yvette Liechti*, institutrice à Bienne, qui a succédé à *Mme Hirschi* comme membre du comité et comme secrétaire.)

Le président n'a pas pu, à son vif regret, participer à l'assemblée extraordinaire SPR du 25 octobre qui vit, à Fribourg, la réintégration de la Société pédagogique fribourgeoise au sein de notre association romande d'enseignants. La SPJ y était représentée par *Mlle Hélène Wüst*, qui transmit aux participants le salut et les félicitations des collègues jurassiens.

Des différentes affaires traitées, ne retenons que les plus importantes :

— Le collègue *Marc Haegeli*, des Reussilles, a démissionné de la commission administrative de la Guilde de documentation SPR ; il appartiendra au comité SPJ de lui trouver un successeur.

— Depuis la dernière séance, plusieurs sections ont communiqué au président les noms de leurs représentants au sein de la commission des thèses ; d'autres sections désigneront les leurs à l'occasion de leur prochain synode (le 19 novembre à Delémont). Dès que la commission sera définitivement constituée, on en informera l'ensemble des collègues par le canal de la presse corporative.

— Des deux noms proposés par la SPJ pour l'élection à la commission de surveillance de l'Institut romand de recherches et documentation pédagogiques, c'est celui de *M. Michel Girardin* qui a été retenu.

— Les présidents de toutes les associations d'enseignants de Suisse romande ont décidé de se réunir en une « conférence », qui a été agréée par les directions cantonales de l'Instruction publique comme interlocuteur valable. Une table ronde est prévue pour le printemps prochain, où les deux parties débattront de leur collaboration à venir. En attendant, la Société pédagogique romande a préparé un projet de convention, qui a été soumis aux comités de tous les groupements pédagogiques intéressés à la « conférence des présidents ».

— Trois institutions d'entraide aux pays en voie de développement — *Pain pour le prochain* (protestante), *Action de carême* (catholique), *Swissaid* (anciennement « Aide suisse à l'étranger ») — ont entrepris en commun une campagne d'information du public sur les problèmes de l'aide au tiers monde. La SPJ, tout comme la direction de l'Instruction publique, soutiendront cette action — à laquelle notre presse corporative s'associera également.

Prochaine séance : mardi 2 décembre, à 20 heures, au collège de Mâche.

Séance du comité du 2 décembre 1969

C'est, une fois encore, à Mâche que s'est réuni le comité SPJ. Des débats qui furent les siens, ne retenons que l'essentiel.

La commission prévue pour l'étude des thèses 7 et 10 du

Congrès de Moutier est enfin au complet. Toutes les sections ont fait connaître au président SPJ les noms de leurs délégués, et ces propositions ont été ratifiées par le comité SPJ. Un membre dudit comité y siégera également, si bien qu'il va devenir d'usage courant de désigner ce groupe de travail sous le nom de *Commission des 13*. Celle-ci sera convoquée après les vacances de Noël et se constituera elle-même quant à son bureau. Voici les collègues qui ont été désignés pour en faire partie :

- Section Bienne-La Neuveville : *Mlle M.-J. Vuilleumier* (Bienne) et *M. J.-P. Botteron* (Bienne).
- Section Courteulary : *Mlle F. Gillabert* (Frinvilier) et *M. M. Barraud* (Renan/Les Convers).
- Section Delémont : *MM. M. Girardin* (Courfaivre) et *F. Surdez* (Delémont).
- Section Franches-Montagnes : *MM. M. Rebetez* (Les Bois) et *J.F. Lachat* (Montfavergier).
- Section Moutier : *MM. S. Wahli* (Belphrahon) et *J. Gerber* (Malleray).
- Section de Porrentruy : *MM. F. Laville* et *C. Juillerat* (Porrentruy).

La séance du 19 novembre à Delémont, dite d'« information » mais qui s'est assortie du vote de la résolution que l'on sait, n'a pas suscité des réactions unanimes. Le comité SPJ, pour diverses raisons qu'il n'est pas utile d'énumérer, a pris à cet égard une attitude réservée. Or, l'assemblée du 19 s'étant close sans épouser son ordre du jour, la section organisatrice de Delémont a demandé à la SPJ de convoquer une nouvelle fois les collègues jurassiens pour les informer de tout ce qui concerne les problèmes de formation continue. Il a été finalement décidé, vu l'importance du sujet, de soumettre la question au comité général SPJ (qui comprend aussi les présidents de toutes les sections) lorsqu'il se réunira en février 1970.

Ont été évoquées encore, plus brièvement :

- La succession de *M. Haegeli* dans la commission qui gère la Guilde de documentation SPR.
- La campagne d'information en faveur du tiers monde et la part qu'y prendra notre presse corporative.
- La mise au concours d'un poste de directeur pour le Centre romand de recherches et de documentation pédagogiques.
- L'exposition itinérante de livres pour la jeunesse, organisée par *Mlle Buntschu*, de Fribourg, et qui a été proposée à l'attention du corps enseignant jurassien.

Tous points sur lesquels de plus amples détails seront fournis en temps et lieu.

Prochaine séance, pour préparer avant tout la réunion du comité général SPJ : jeudi 29 janvier, à 19 h. 30, au collège de la Champagne.

Francis Bourquin.

Société jurassienne des maîtres de gymnastique

Cour de ski

Les 24 et 25 janvier 1970, la SJMG organisera son traditionnel cours de ski à l'intention du corps enseignant jurassien.

Quelques précisions :

- **Rassemblement :** Samedi 24 janvier au skilift des Saavagnières, entre 13 h. 15 et 13 h. 30.
- **Logement :** Notre collègue Friedli, de l'école de l'Envers, mettra des couchettes à disposition.
- **Repas :** Nous suggérons de les prendre au Restaurant des Pontins ; toutefois, chacun reste libre.

— **Programme :** Perfectionnement personnel ; sur demande, nous aborderons volontiers les problèmes qui intéressent l'enseignement : ski à l'école, organisation de camps, etc.

— **Inscriptions :** Jusqu'au mardi 20 janvier chez Willy Steiner, Beausite 1, 2710 Tavannes, tél. (032) 91 27 34. Indiquez si vous prendrez le logement et les repas.

Le cours sera organisé par n'importe quel temps. Il sera aussi destiné aux débutants et aux collègues plus âgés.

Dans nos écoles normales

A l'Ecole normale de Delémont

Nomination de deux maîtres d'application

La direction de l'Instruction publique vient de nommer deux nouveaux maîtres d'application à l'Ecole normale de Delémont.

Le nouveau poste de maîtresse d'application de 2^e ou 3^e année sera tenu par M^{me} Monique Mägerli-Willemin, institutrice à Courtételle. Madame Mägerli, après un stage au Peuchapatte, avait enseigné pendant 4 ans à Undervelier. Depuis 1957, elle enseigne en 1^{re} et 2^e années à Courtételle. M^{me} Mägerli se spécialisera dans la méthodologie de la lecture et de la langue maternelle.

Pour remplacer M. Georges Rais, appelé à la direction du Foyer jurassien de Delémont, la direction de l'Instruction publique a nommé M. Pierre Burkhardt. Après un stage à Epauvillers, M. Burkhardt a enseigné à Crêminal pendant 4 ans aux degrés supérieurs. Depuis 1959, il enseigne à Delémont, en 4^e classe pendant 7 ans, puis au degré supérieur. M. Burkhardt est bien connu à Delémont par son activité à la tête de Pro Juventute (bourses, ateliers de loisirs, etc.). Il tiendra la classe d'application de 4^e année.

Ainsi se trouve constituée une équipe de 5 maîtres d'application à l'Ecole normale de Delémont. C'est un renforcement important de l'efficacité pédagogique de cet établissement.

Nous adressons nos félicitations et nos vœux aux deux nouveaux maîtres d'application.

A l'Ecole normale de Porrentruy

L'activité sportive des normaliens en 1969

Cet article a pour but de retracer les faits principaux de l'activité sportive de notre école, qui fut particulièrement intense durant l'année 1969.

En gymnastique, nous noterons la participation in corpore de notre communauté des élèves, groupés en section dans la catégorie des « invités », à la 49^e Fête jurassienne de gymnastique, à La Neuveville. Notre section s'était préparée très sérieusement, sous la direction du conseiller aux sports, en même temps moniteur, pour se mesurer à l'élite sportive du Jura. Son résultat fut fort honorable, puisqu'elle prit le 12^e rang sur les 36 sections qui participaient à ce concours. En outre, elle y obtenait le 2^e rang à la course et, pour la première fois, présentait en musique ses exercices d'école du corps. Signalons encore que 8 élèves participèrent avec succès aux exercices individuels.

En athlétisme, 8 normaliens se sont alignés au championnat jurassien et y ont remporté 3 médailles de champion et 4 de vice-champion. Certains ont participé à d'autres rencontres d'athlétisme, notamment à celle de Courrendlin. Devenu traditionnel, notre championnat interclasse de football a connu, cette année encore, un très vif succès. Remarquons que les élèves actuels de la 1^{re} classe ont gagné la palme quatre années de suite, fait unique dans les annales de ce concours. Quant à l'équipe de football de la commu-

nauté, elle n'a disputé, durant cette saison, qu'un seul match, à savoir contre l'équipe du collège Saint-Charles, qui triompha par 4 buts à 2.

Notre club de volley-ball, créé il y a deux ans, a témoigné d'une activité importante. Disputant deux matches amicaux contre l'équipe de la SFG de Tramelan, il connaît le succès à Tramelan, puis la défaite à Porrentruy.

Son tournoi interne, doté du challenge dit « 9 avril 1947 » (en souvenir de l'arrêté populaire concernant la construction de notre nouvelle Ecole normale), clôturait la saison sportive.

Ajoutons que la communauté des élèves est affiliée au mouvement EPGS. A ce titre, elle organise un cours de base placé sous la direction d'un moniteur, secondé par des sous-moniteurs, formés au centre sportif de Macolin. Cela lui donne la possibilité de mettre sur pied des cours à option : course d'orientation, marche de performance, natation, ski, alpinisme. Elle en retire des subsides qui lui permettent de financer ses activités.

L'Ecole normale, on le voit, favorise grandement la culture physique, cet élément de santé primordial, sur lequel se déploiera sa grande mission : former des instituteurs capables de tenir les classes du Jura qui leur seront confiées. Relevons qu'une réorganisation des activités sportives de l'école est en cours, parallèlement à la révision de la constitution de la communauté des élèves. Si cette activité sportive a pu se dérouler sans heurts, c'est grâce à la compréhension des autorités de l'école (directeur, collège des maîtres), à l'EPGS, à l'effort collectif de la communauté des élèves, à toutes les sociétés sportives qui, lors de joutes amicales, nous ont donné l'occasion de nous mesurer à elles. Que tous ceux qui nous aident en soient vivement remerciés !

Le conseiller aux sports de la communauté des élèves de l'ENIP :

Raoul Voirol.

L'enseignement de l'anglais et de l'histoire dans les Ecoles secondaires du Jura

Le comité de la SBMEM a tenté, à fin novembre, dans l'esprit de l'assemblée générale de Moutier, et dans la voie du perfectionnement continu, de provoquer l'association de tous ceux qui enseignent la même branche. Il en a résulté un vif intérêt de la part du corps enseignant, confirmant ainsi l'intention du comité d'organiser des colloques dans d'autres disciplines. Deux colloques ont eu lieu à fin 1969 :

A. L'enseignement de l'anglais : échange d'expériences et effort de coordination.

B. L'enseignement de l'histoire : adaptation, renouveau et coordination.

L'enseignement de l'histoire dans le Jura : adaptation, renouveau et coordination

Une semaine après la rencontre des professeurs d'anglais du Jura à Malleray, le comité jurassien de la Société cantonale des maîtres aux écoles moyennes réunissait les enseignants de l'histoire à l'école secondaire de Vicques pour un large échange d'idées et d'expériences.

Plus de la moitié d'entre eux, une trentaine au total, professeurs de gymnase, d'école normale et d'école secondaire, firent le déplacement et retrouvèrent un milieu qui leur est cher. M. le Dr Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires, ainsi que quelques collègues retenus par d'autres réunions, s'étaient fait excuser.

M. Jacques Sauter, maître secondaire à Biel, que le comité avait invité à présider cette réunion, entra immédiatement dans le vif du sujet.

L'histoire doit être reconsidérée, dit-il, et reprendre la place de branche éminemment formative qui lui est propre. Ceci est parfois difficile à faire admettre ; mais c'est aux maîtres de cette discipline qu'incombe la responsabilité d'en repenser l'enseignement, d'en rajeunir les méthodes, d'en agrémenter la didactique. Ces divers buts ne peuvent être atteints, bien sûr, qu'avec la collaboration active de nombreux collègues et dans une unité d'esprit régissant tout l'enseignement secondaire, de l'histoire enseignée en 5^e année à celle de la veille de la maturité, en souhaitant que l'université suive, si elle n'a pas toujours su précéder.

M. André Montavon, professeur à Porrentruy, traça alors, dans un exposé passionnant, les grandes lignes de la pensée historique moderne. Suivant la démarche de M. René Maheu, directeur général de l'Unesco, dans son avant-propos à l'*« Histoire de l'Humanité »*, l'orateur rappela que l'histoire dans sa conception la plus actuelle est interprétative plus que descriptive et que c'est dans cette optique qu'elle est pleinement branche de formation, permettant à l'homme de se situer dans les âges et les civilisations (dans toutes, et pas uniquement dans celle de l'Occident). Chaque événement n'a en fait une signification que par rapport à un système de référence universel, explicite ou implicite. L'histoire d'aujourd'hui, accordant plus d'importance aux développements culturel et scientifique, s'écarte par là des chemins battus, pavés comme on le sait de déterminations politiques, économiques, voire militaires. Il s'agit donc, désormais, de faire comprendre et non apprendre l'histoire, d'étudier essentiellement les grands courants des civilisations, plutôt que l'histoire des événements, sans se retrancher derrière l'excuse facile de l'âge ou du niveau des élèves.

Cette discipline, enfin, doit proclamer la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, avant de faire l'historique des divisions et des guerres, sans pour autant fausser la réalité par excès d'optimisme ou d'idéalisme.

M. Montavon, pour terminer, montra à quel point la plupart des manuels d'histoire suisse sont insuffisants, en accordant une large place précisément aux luttes politiques, religieuses ou militaires et dotant d'une auréole spacieuse notre patrie.

M. Pierre Minder, maître secondaire à Biel, présenta alors sans fausse passion et objectivement, un extrait du précis d'histoire mis en chantier, au vu des notions précédemment énoncées, par un groupe de travail librement constitué.

Le précis ainsi établi fait une large place aux problèmes touchant à la civilisation et à la science et aborde l'histoire dans son universalité et sa totalité. Très concis, basé sur des mots-clés, il est censé venir en aide à l'enseignant de l'histoire, conscient du manque actuel d'ouverture des manuels que le commerce du livre lui impose souvent à la suite d'impératifs d'ordre financier.

La présentation de ce travail fut naturellement une base précise de discussion entre spécialistes qui s'en donnèrent à cœur joie dans un esprit positif et surtout constructif. L'heure avancée seule mit fin à cette enrichissante rencontre.

B. R.

N.B. Le comité attire l'attention des collègues scientifiques sur le fait qu'il organisera un colloque à leur intention dans le courant du mois de janvier. Les invitations leur parviendront ultérieurement.

L'enseignement de l'anglais : échange d'expériences et effort de coordination

Innovation dans le cadre de la Section jurassienne de la Société cantonale des maîtres aux écoles moyennes ! Selon les propositions présentées par le comité lors de la dernière assemblée générale de Moutier, il a paru bon au comité de convier, « first of all », les maîtres d'anglais à participer à une réunion sur le plan jurassien.

C'est pourquoi, vingt-deux maîtres d'anglais se rencontraient, récemment à l'Ecole secondaire de Malleray, pour échanger leurs idées et leurs expériences, dans une perspective d'information, de compréhension mutuelle et de collaboration entre enseignants de différents degrés.

M. Blaise Junod, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, avait accepté d'animer cette réunion. Il fit part, tout d'abord, des travaux de la sous-commission intercantonale romande d'anglais, nommée par la Conférence des recteurs et formée de maîtres d'anglais du degré inférieur.

Cette sous-commission était chargée de préparer l'ensemble du matériel pédagogique souhaité, après que la Commission intercantonale romande eut porté son choix sur le manuel de MM. Richard et Wendy Hall (*« Anglais, seconde langue, classe de quatrième »*, Hachette), seul livre existant actuellement avec un support visuel. Cette sous-commission ne devait pas faire de la prospective, mais bien élaborer, voire compléter, un matériel pédagogique existant, afin de faciliter l'adaptation d'un manuel déjà utilisé en Suisse romande et d'initier les maîtres d'anglais à l'emploi de méthodes et de techniques nouvelles. Un travail énorme a donc été réalisé pour adapter et créer (enregistrement de bandes magnétiques, tirages de diapositives, tableaux magnétiques, préparations d'exercices structuraux, de livrets complémentaires pour le maître ou pour l'élève, problèmes de la formation des maîtres, problèmes financiers, transactions avec les auteurs et les éditeurs, etc.).

M. Junod mentionna, d'autre part, l'activité de la Commission interuniversitaire et de linguistique appliquée (CILA) qui met régulièrement sur pied des cours de formation et de perfectionnement, cours auxquels plusieurs maîtres jurassiens ont déjà participé.

Cette présentation précise eut surtout pour objet de faire le point de la situation actuelle en matière d'enseignement de l'anglais : elle permit non seulement de dégager la nécessité d'une harmonisation des programmes, mais encore d'un renouvellement dans les buts et les méthodes de cet enseignement.

La discussion qui suivit fut l'occasion d'établir un contact, de partager des expériences pédagogiques, de poser des questions et de rechercher, si possible, un programme commun pour la suite. Si certains propositions furent avancées, aucune ne fut cependant arrêtée. Les réflexions et discussions se sont finalement ramenées aux thèmes suivants : méthode audio-visuelle intégrale, manuels, liste écrite de vocabulaire, coordination dans l'emploi des méthodes, passage du degré inférieur au degré supérieur, thème et traduction, prononciation. Les participants ont aussi émis le vœu de voir la Direction de l'instruction publique faciliter la formation des maîtres d'anglais.

Si l'on tient compte des suggestions énumérées ci-dessus, de nouvelles réunions analogues devraient revaloriser les contrats inter-scolaires et représenter un apport et un appui considérables sur le plan professionnel. C'est pourquoi le comité se permettra d'organiser au mois de janvier prochain, une nouvelle rencontre, après avoir pris, au préalable, contact avec un collègue, responsable de mener la discussion.

P. G.

fribourg

Premiers pas romands...

Chers collègues romands,

Depuis le 1^{er} janvier 1970, le corps enseignant primaire fribourgeois a repris officiellement sa place au sein de la SPR sous la désignation de Société pédagogique fribourgeoise. Aujourd'hui, pour la première fois, nous recevons tous l'« Educateur » qui va nous permettre d'entrer en contact régulièrement avec nos collègues romands. Aussi, nous voulons en profiter pour adresser aux instituteurs et institutrices de Romandie un message de sympathie de la part des maîtres fribourgeois et pour leur dire combien notre joie est grande de refaire l'unité. Il ne s'agit cependant pas du retour au foyer d'un enfant prodigue car, durant ces longues années d'absence, nous n'avons pas gaspillé notre temps et nos forces. Au contraire, nous avons essayé de travailler de notre mieux et nous espérons pouvoir vous apporter le résultat de nos efforts parallèles. Nous vous demandons cependant un peu d'indulgence et de patience, au début, car la diversité de notre canton complique singulièrement les choses. Amener notre corps enseignant à prendre la décision d'entrer dans la SPR aura été une victoire relativement facile pour les responsables de la nouvelle SPF comparativement aux difficultés d'adaptation qui restent à vaincre.

Chers collègues valaisans,

Lorsque, au lendemain de notre assemblée de Morat, nous écrivions à votre président pour l'informer de la décision du corps enseignant fribourgeois de demander son entrée à la SPR, nous espérions bien que la prise de position fribourgeoise serait un stimulant pour nos amis valaisans en raison de la similitude de nos situations. Cependant, jamais nous n'aurions osé espérer une décision si rapide. Mais, avec une volonté bien valaisanne, vous avez remonté le handicap du départ pour pouvoir franchir la ligne d'arrivée à la SPR la main dans la main avec les Fribourgeois. Nous en sommes extrêmement heureux. Laissez-nous pourtant, chers collègues, la satisfaction de penser que c'est un peu parce qu'il était plus aisément de suivre notre sillage que vous avez trouvé la bonne voie.

Chers collègues fribourgeois,

Enfin, c'est à vous que je m'adresse à l'occasion de la parution du N° 1 de « notre » revue pour vous demander de collaborer généreusement aux tâches que s'est assignée la SPF. Vous pourrez le faire en acceptant, de bonne grâce, de faire partie de groupes de travail, d'endosser quelques responsabilités dans le cadre de notre société.

Vous pouvez le faire en apportant votre collaboration à la présentation de la page fribourgeoise de l'« Educateur,

Gilde de documentation SPR

Commandes et renseignements : L. Morier-Genoud, 1843 Veytaux

Si vous vous efforcez de donner à vos élèves un enseignement adapté à leurs possibilités, vous trouverez à la Guilde des fiches individuelles répondant à vos besoins :

- 159 Fiches de problèmes, 2^e année, 1 fr. 50.
- 99 Léo Biollaz : Calculs 1^{re} année, 29 fiches, 1 fr. 50 ; problèmes, 1^{re} année, 30 fiches, 1 fr. 50 ; calculs 2^e année, 33 fiches, 1 fr. 50.
- 205 Balaban et Chablot : Le calcul mental réfléchi 1, 2 et 3 (soit pour chacune des 3 premières années d'enseignement), le carnet de 20 fr. : 2 fr.

tant sur le plan pédagogique que sur le plan corporatif. D'aucuns pensent que ce qui se passe chez nous ne présente pas d'intérêt parce que cela ne diffère guère de ce qui se fait ailleurs. D'autres, au contraire, croient que leur information ne présenterait pas d'intérêt hors de son cadre propre. Au contraire, toute information peut être la source d'une idée ; toute idée peut être à l'origine d'une réalisation.

Un grand nombre de réunions, d'assemblées ou de conférences d'arrondissement se tiennent dans notre canton. Chacune d'elles est certainement l'occasion d'échanges, de prises de position, de décisions qu'il serait intéressant à l'ensemble du corps enseignant de connaître. Si ce n'était pas le cas, il vaudrait mieux les supprimer ! Il serait donc souhaitable que chaque district désigne son porte-parole pour assurer ses « publics relations ». Le comité cantonal compte sur vous !

Le président SPF, A. Overney

Indexation des traitements

Par arrêté du 4 novembre, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un supplément de 3% sur les traitements avec effet rétroactif au 1.1.1969 indexant ainsi les traitements à l'indice 109 des prix à la consommation. Toutefois, il a décidé de ne verser ce supplément qu'au personnel encore en fonction au 1.11.1969. L'arrêté précise : « Est exclu du cercle des bénéficiaires, le personnel ayant quitté le service de l'Etat avant cette date pour d'autres causes que l'invalidité, l'âge ou le décès ».

Cette décision nous paraît pour le moins arbitraire. Elle atteint notamment les institutrices qui quittent l'enseignement pour cause de mariage et qui, conformément à la loi, ne peuvent donner leur démission que pour la fin de l'année scolaire. Aussi, le comité a-t-il réagi et espère faire revenir le gouvernement sur sa décision.

Communiqué de la direction de l'Instruction publique

Travaux manuels. Le comité des CEMEA que préside M. Georges Maillard, instituteur à Attalens, organise un cours de travaux manuels durant les vacances de Pâques, du samedi 31 mars au 4 avril 1970.

Lectures OSL. Chaque district compte maintenant un chef de réseau, chargé de la diffusion des Lectures suisses pour la jeunesse :

- Glâne : M. Bertrand Droux, inst., 1758 Lussy.
- Veveyse : M. Pascal Monney, inst., 1699 Porsel.
- Gruyère : M. Francis Charrière, inst., 1630 Bulle.
- Sarine : Mlle Suzanne Jaquier, inst., 1711 Rossens.
- Fribourg : Mlle Louise Buntschu, inst., Fribourg.
- Lac : Mme Suzanne Schmutz-Derron, inst., 1786 Nant/Sugiez.
- Broye : M. Louis Roulin, inst., 1523 Villeneuve.

- 117 G. Falconnier : Problèmes graphiques, 56 fiches, 2 fr.
- 118 G. Falconnier : Pas à pas, 30 fiches graduées, 1 fr. 50.
- 181 M. Nicoulin : Vitraux des surfaces (géométrie au degré sup.), 4 fr. 80.
- 102 184 fiches d'orthographe (moyen et sup.), 5 fr.
- 182 A. Maeder : L'accord de l'adjectif qual., 48 fiches prog., 4 fr. 20.
- 161 Reichenbach-Nicoulin : 200 dictées, 11-12 ans, 3 fr. 50.
- 162 Reichenbach-Nicoulin : 200 dictées, 12-13 ans, 3 fr. 50.
- 49 A. Chablot : Arithmétique, admission à l'EN, 1 fr. 50.
- 76 A. Chablot : Epreuves d'admission à l'EN, 1 fr. 50.
- 86 A. Chablot : Admission en classe supérieure, épreuves d'examen, 1 fr. 50.

Nouveautés sensationnelles

RETROPROJECTEUR (Vu GRAPH) PHILIPS LCH 2011

Notre prix scolaire Fr. 520.-

Maniable, robuste, lumineux, idéal pour l'école. Pas plus cher qu'un bon projecteur à dias.

Demandez-nous, **sans engagement**, une démonstration sur place, ou un envoi à l'essai pour 5 jours.

La maison au service de l'enseignement

**CENTRALE ROMANDE DE MATERIEL
AUDIO-VISUEL**

Films-Fixes S.A., Fribourg

Rue de Romont 20, tél. (037) 2 59 72

Pensions et maisons de vacances bien aménagées

**classes en plein air
camps d'été
classes de ski**

en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons et en Suisse centrale.

Eté 1970 : les groupes trouveront encore des périodes libres. **Offre spéciale** pour les classes en plein air !

Une pension à Flerden (Heinzenberg) est réservée aux hôtes individuels et aux familles.

Demandez des offres détaillées.



Centrale de maisons de vacances
Case postale 41
CH — 4000 Bâle 20
Tél. (061) 42 66 40.

les **PLÉIADES**

sur Vevey vous offrent:

- 3 bons restaurants
- 3 monte-pentes
- 1 école de ski réputée
- 1 garderie d'enfants
- 10 km de pistes balisées et damées

Renseignements dans les gares et à la Direction du CEV, Vevey, tél. 51 29 22

Grands et petits voyages à l'étranger

Pour bénéficier sur les routes étrangères d'avantages tels que dépannage gratuit — rapatriement du véhicule et de ses occupants — assistance juridique — envoi de pièces de rechange — assistance technique — indemnités gibier — lettre de crédit — assurances voyage à prix spéciaux, etc...

Livret ETI (Entraide Touring Internationale)

valable une année
dans tous les pays d'Europe et du bassin méditerranéen

Tous renseignements aux offices du TCS et au siège central du TCS, 9, rue Pierre-Fatio, 1211 Genève 3

Prix : Fr. 20.—

Réservé exclusivement aux sociétaires du TCS

